

DECISION

**OBJET : Montceau-les-Mines - Rue de Soissons- Constat d'occupation illégale -
Règlement d'honoraires commissaire de justice**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06 octobre 2022, devenue exécutoire à compter du 08 octobre 2022, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine est propriétaire d'un bâtiment et d'un parking situés sur la parcelle cadastrée AS 298, rue de Soissons à Montceau-les-Mines,

Considérant que des personnes se sont installées avec des caravanes et occupent illégalement cette parcelle,

Considérant que la Communauté Urbaine a demandé à Maître SIMARD-PATRICOT, commissaire de justice, de constater ces faits et de relever les plaques d'immatriculation des véhicules,

Considérant que, le 02 mars 2023, Maître SIMARD-PATRICOT s'est rendu sur la parcelle occupée illégalement,

DECIDE ce qui suit :

- De confier à Maître SIMARD-PATRICOT, commissaire de justice, 56 Avenue de la République – 71210 MONTCHANIN - le soin de constater l'occupation par des personnes et l'installation de caravanes sur la parcelle cadastrée AS 298 située Rue de Soissons à Montceau-les-Mines ;
- De régler les honoraires, d'un montant de 309.2 €, à Maître SIMARD-PATRICOT sur le budget principal sur la ligne correspondante ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion ;

Fait à Le Creusot, le 3 mars 2023

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 10 mars 2023
et publié, affiché ou notifié le 10 mars 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.